



Société Nationale pour la Défense des Animaux

Bulletin d'adhésion

Vous pouvez nous aider à poursuivre nos campagnes contre la souffrance animale

La Société Nationale pour la Défense des Animaux est une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique habilitée à recevoir des legs (exonérés de droits de mutation). Pour bénéficier d'une réduction fiscale de 66% sur vos dons, joignez à votre déclaration de revenus le reçu fiscal que nous vous adresserons.

OUI, je veux soutenir La SNDA par un don de :

8 € (2,72 € après déduction fiscale)

12 € (4,08 € après déduction fiscale)

20 € (6,8 € après déduction fiscale)

40 € (13,6 € après déduction fiscale)

80 € (27,20 € après déduction fiscale)

100 € (34 € après déduction fiscale)

Autre montant : _____ €

Demande de renseignements pour effectuer un legs ou souscrire à une assurance vie.

Tout versement libre, à partir de 8 euros, donne le statut d'adhérent pour l'année en cours. Conformément à l'article 3 de nos statuts : tout versement supérieur au triple de ce montant donne le statut de membre bienfaiteur

Vos coordonnées

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Adresse mail _____ N° de téléphone _____

Modalités de règlement

par chèque à l'ordre de la SNDA à retourner à

La SNDA – secrétariat
80 boulevard de Reuilly
BP 20121 - 75562 PARIS CEDEX 12

par virement bancaire

Code IBAN : FR76 3006 6106 9100 0200 0140 138
Code BIC : CMCIFRPP
C.I.C Paris Daumesnil



Autorisation de prélèvement automatique Mandat de prélèvement SEPA

Vous pouvez nous aider à poursuivre nos campagnes contre la souffrance animale

La Société Nationale pour la Défense des Animaux est une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique habilitée à recevoir des legs (exonérés de droits de mutation). Pour bénéficier d'une réduction fiscale de 66% sur vos dons, joignez à votre déclaration de revenus le reçu fiscal que nous vous adresserons.

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier le montant indiqué ci-dessous.
Le premier prélèvement commencera le ____ de chaque mois.

Formulaire à remplir et nous retourner signé à :
La SNDA – secrétariat
80 boulevard de Reuilly
BP 20121 - 75562 PARIS CEDEX 12

OUI, je veux adhérer à La SNDA.
 8 € (2,72 € après déduction fiscale)
 12 € (4,08 € après déduction fiscale)
 20 € (6,8 € après déduction fiscale)
 Autre montant : _____ €

Montant de chaque prélèvement :
 40 € (13,6 € après déduction fiscale)
 80 € (27,20 € après déduction fiscale)
 100 € (34 € après déduction fiscale)

Tout versement libre, à partir de 8 euros, donne le statut d'adhérent pour l'année en cours. Conformément à l'article 3 de nos statuts : tout versement supérieur au triple de ce montant donne le statut de membre bienfaiteur

Périodicité de mes prélèvements :

Une fois par mois Tous les 6 mois
 Tous les 3 mois Une fois par an

Bénéficiaire

Association La SNDA - secrétariat
80 boulevard de Reuilly
BP 20121 - 75562 PARIS CEDEX 12
(Association sans but lucratif reconnue d'utilité publique).
Numéro National d'Émetteur : FR48ZZZ 495495

Vos coordonnées donateur

N° de donateur (facultatif) _____
Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Adresse mail _____ N° de téléphone _____

Désignation de votre compte – Codes IBAN et BIC (Indications à reprendre sur votre R.I.B)

IBAN _____
BIC _____ (composé de 8 à 11 caractères selon l'établissement bancaire)

Établissement teneur de votre compte

Nom _____ Code postal _____
Adresse _____ Ville _____

Fait à Le

Signature

*Important n'oubliez pas de joindre un R.I.B à ce document

« En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LA SNDA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LA SNDA. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. »

En cas de difficultés, vous pourrez faire suspendre l'exécution de ce prélèvement automatique par simple demande à l'établissement teneur de votre compte. Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès à vos données personnelles auprès de l'association bénéficiaire dans les conditions prévues par la délibération N°30 du 1.4.80 de la Commission Informatique et Libertés.